



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AUDIENCE SOLENNELLE

24 JANVIER 2025

**COUR D'APPEL
DE CHAMBERY**

**TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE BONNEVILLE**

PRÉSENTATION



Le Tribunal judiciaire
18 Quai du Parquet, Bonneville



Le Conseil des Prud'Hommes
70 Rue du Carroz, Bonneville



Le Point Justice
26 Allée Ampère, Cluses



Le Point d'Accès au Droit
68 Place de l'hôtel de ville, Bonneville

Moyens humains du tribunal judiciaire*



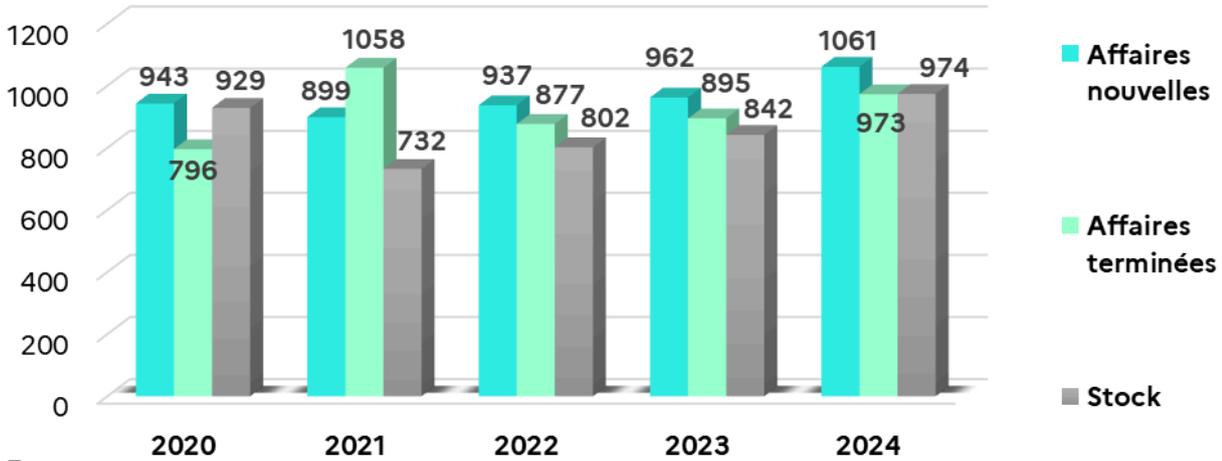
Effectifs théoriques	Effectifs réels	Soutiens
11 magistrats du siège + 1 magistrat honoraire + 1 magistrat à titre temporaire	10 ETP	2 Attachées de justice 1 Assistante de justice
5 magistrats du parquet	4,8 ETP	2 Chargées de mission 1 Attachée de justice 1 Assistante de justice
40 fonctionnaires	39 ETP	5 agents contractuels

* au 1er janvier 2025

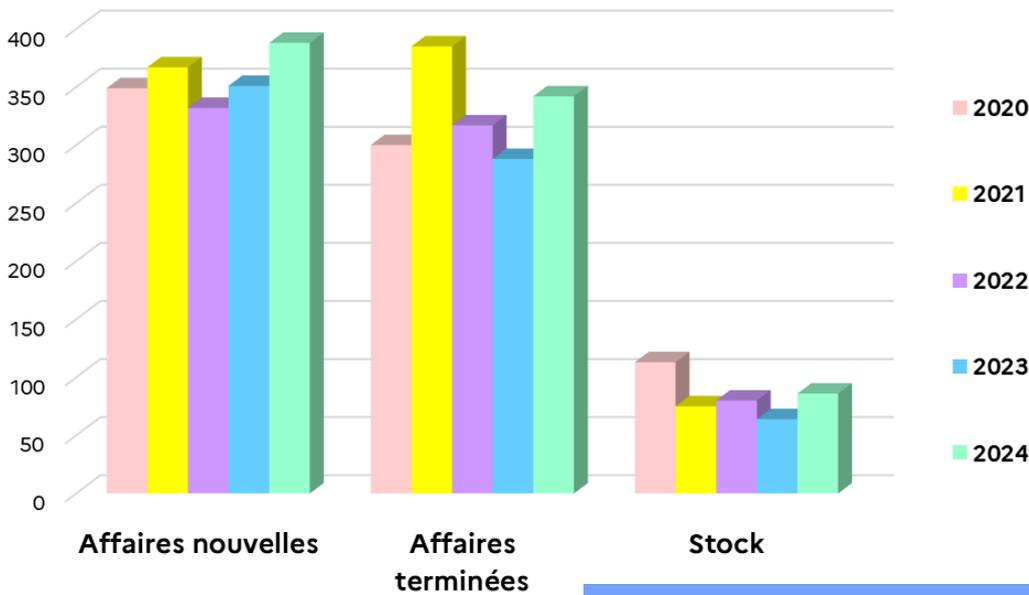
ACTIVITE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE

PÔLE CIVIL

Contentieux civil général (y compris JCP)



Référés (y compris JCP)



Gracieux

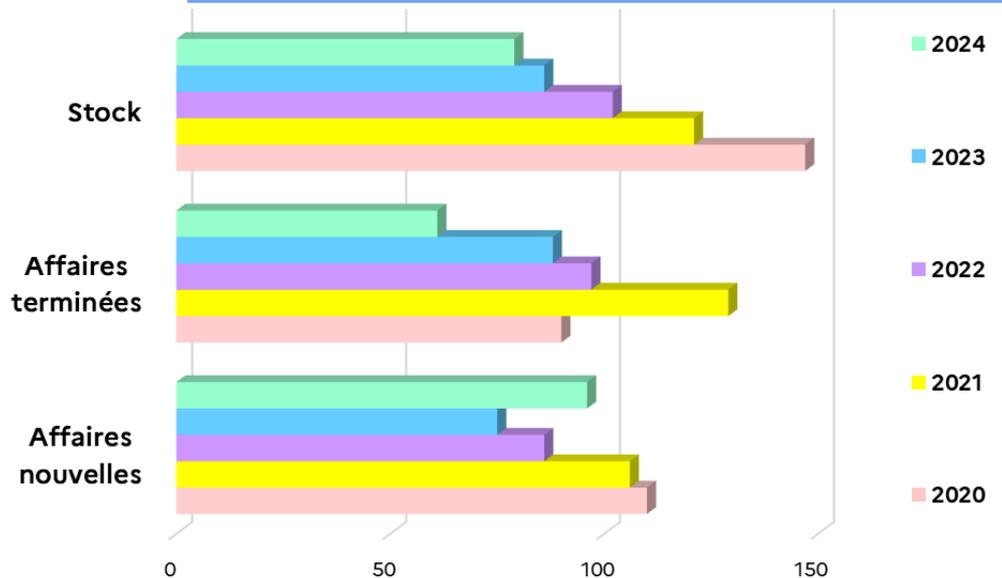
39 affaires nouvelles en 2024

Surendettement



59 affaires nouvelles en 2024

Contentieux de l'exécution (JEX, saisies immobilières)



Injonctions de payer

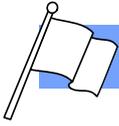
935 affaires nouvelles en 2024

Saisies des rémunérations

802 dossiers en cours au 31/12/2024
290 234 € répartis en 2024

Ordonnances sur requête

302 ordonnances rendues en 2024



Service Nationalité

En 2024, 554 décisions ont été rendues

Le tribunal de Bonneville est compétent en matière de délivrance des certificats de nationalité française et de déclarations de nationalité française depuis le 1er janvier 2020 et ce, pour les ressorts de Thonon-les-Bains et Bonneville.



Juge statuant en matière d'hospitalisation sous contrainte



Au-delà de 48h pour l'isolement et 24h pour la contention, un renouvellement de la mesure impose que le médecin en informe le juge. Le juge doit alors exercer un contrôle et se prononcer sur la régularité de la mesure et de son bien fondé. Cette compétence a entraîné une hausse de l'activité

463 saisines en matière d'hospitalisation sous contrainte en 2024

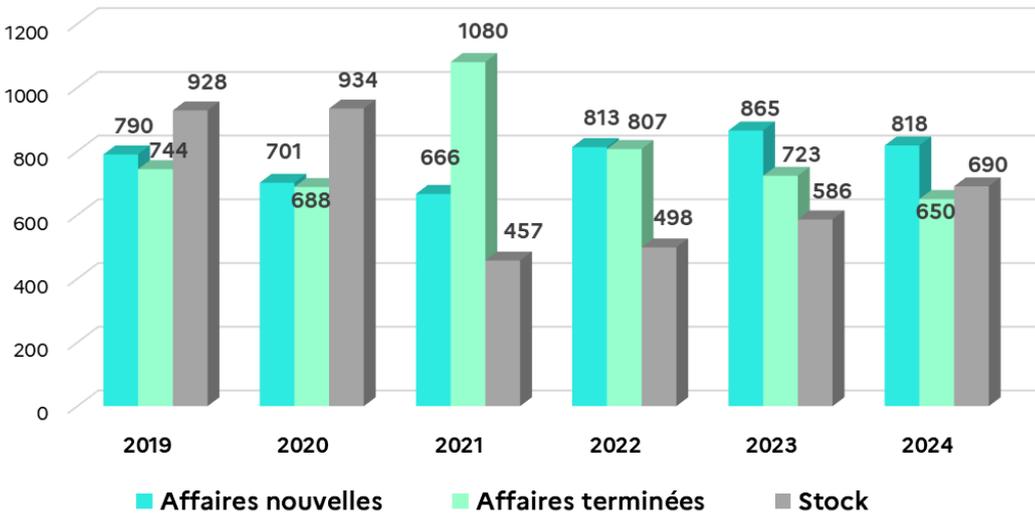
586 saisines en matière d'isolement et contention en 2024



PÔLE FAMILLE



Affaires familiales (divorce et hors divorce)



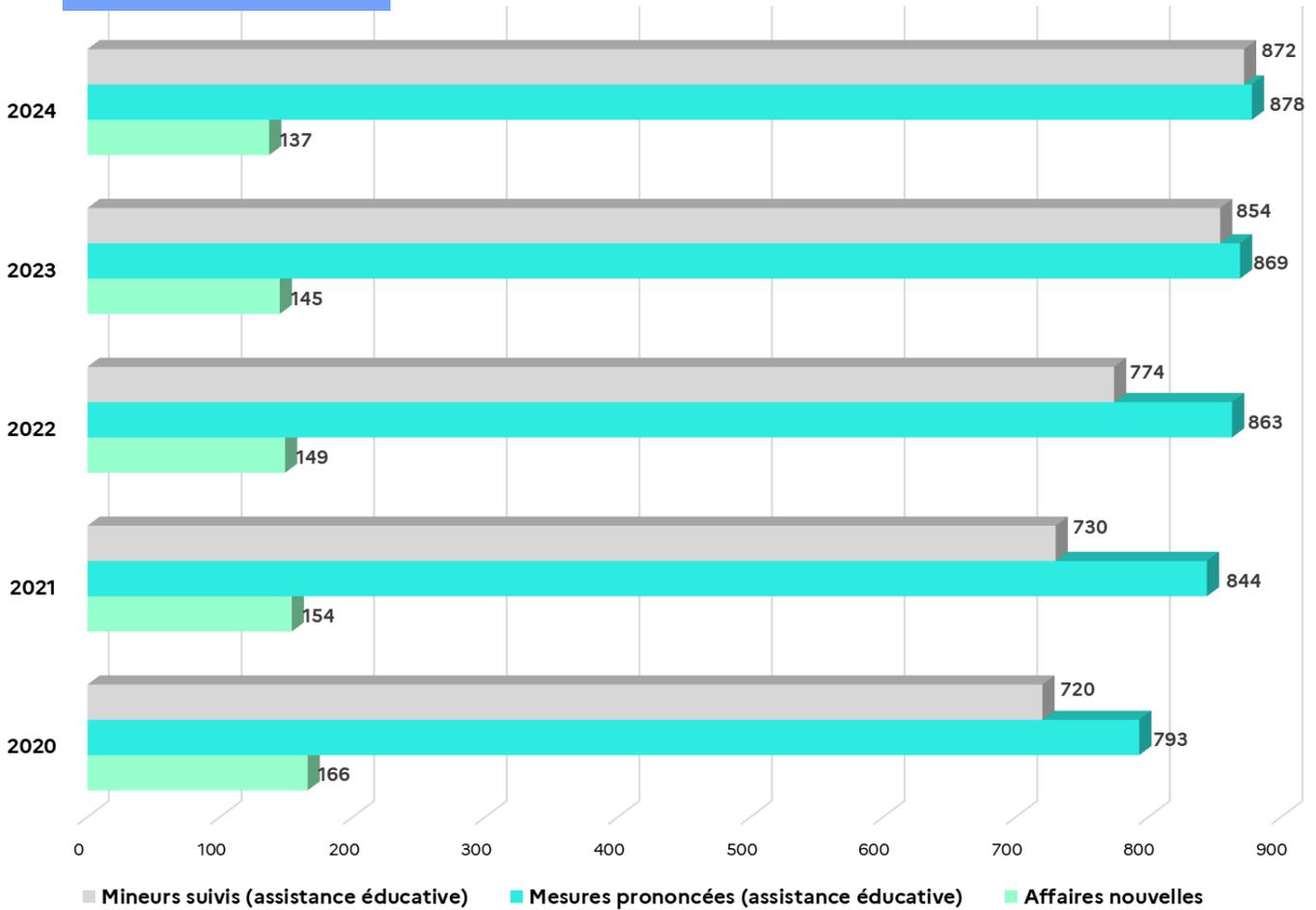
Protection des majeurs

En 2024, 164 nouvelles saisines de mesures de protection et 181 habilitations familiales

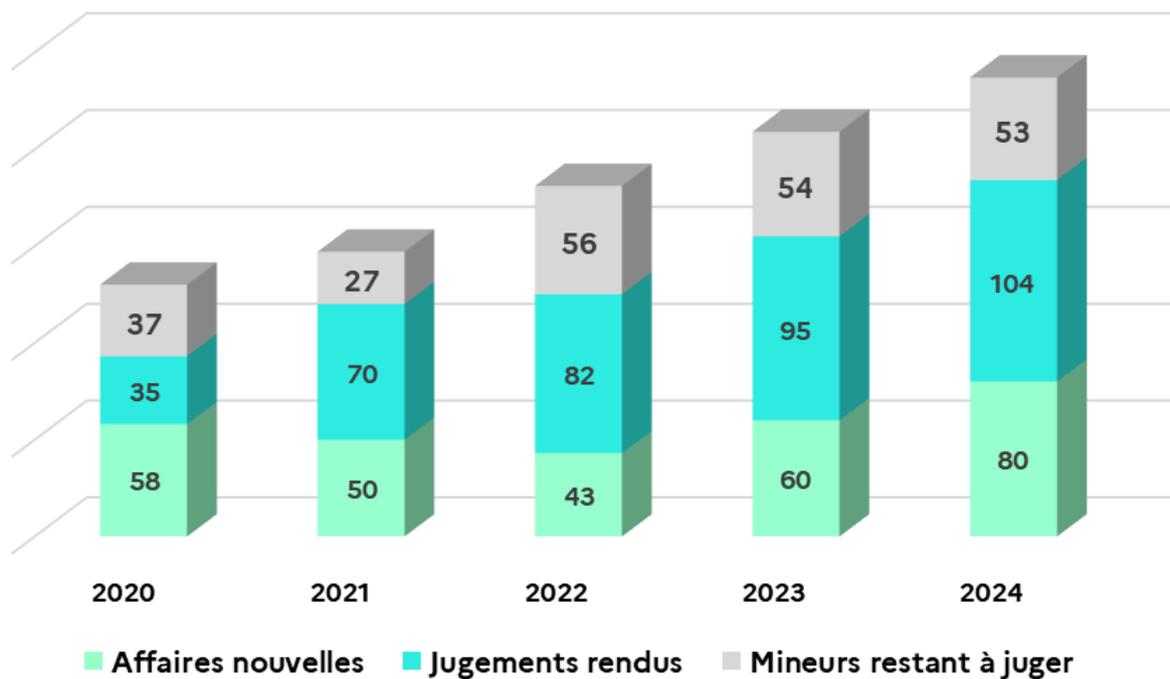


PÔLE MINEURS

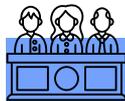
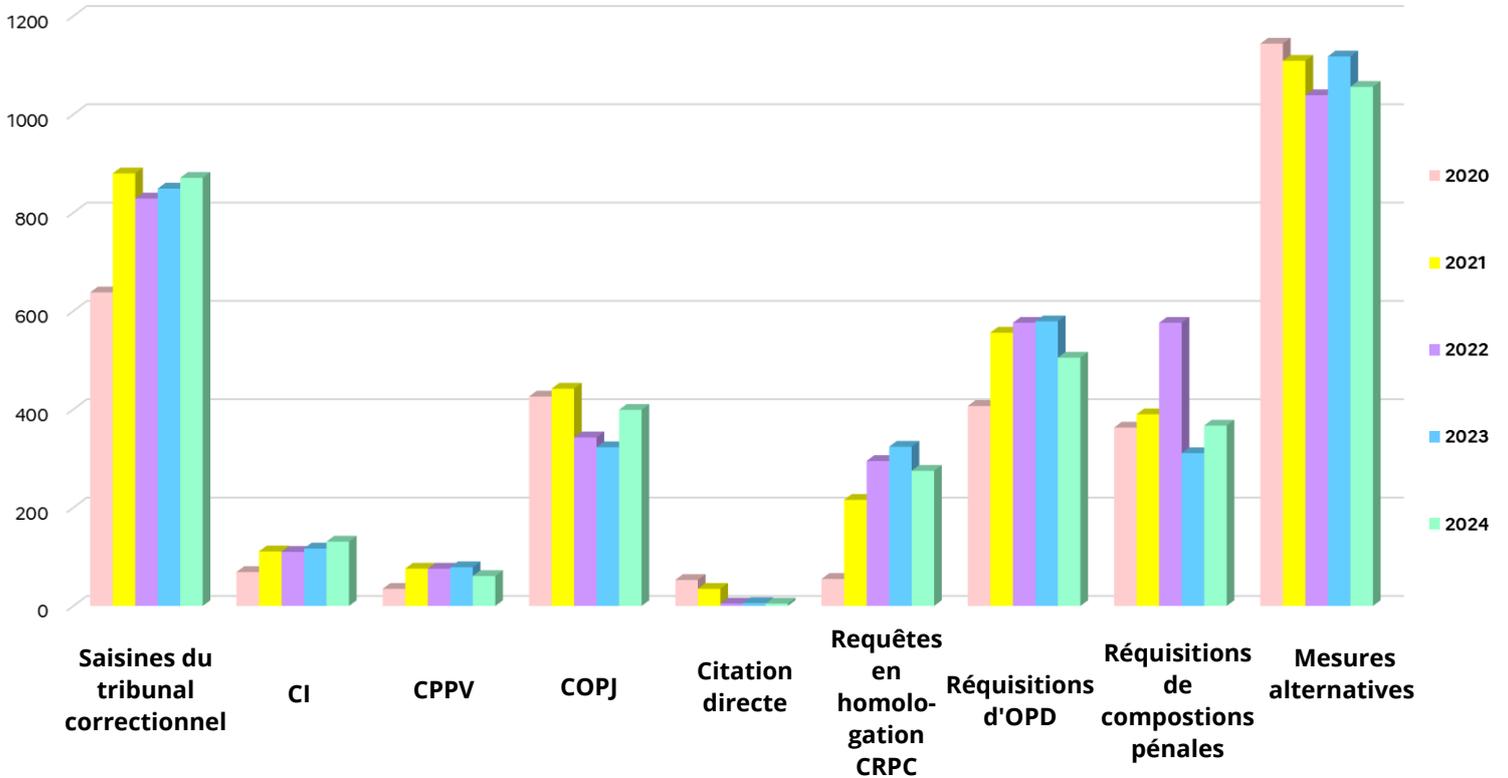
Assistance éducative



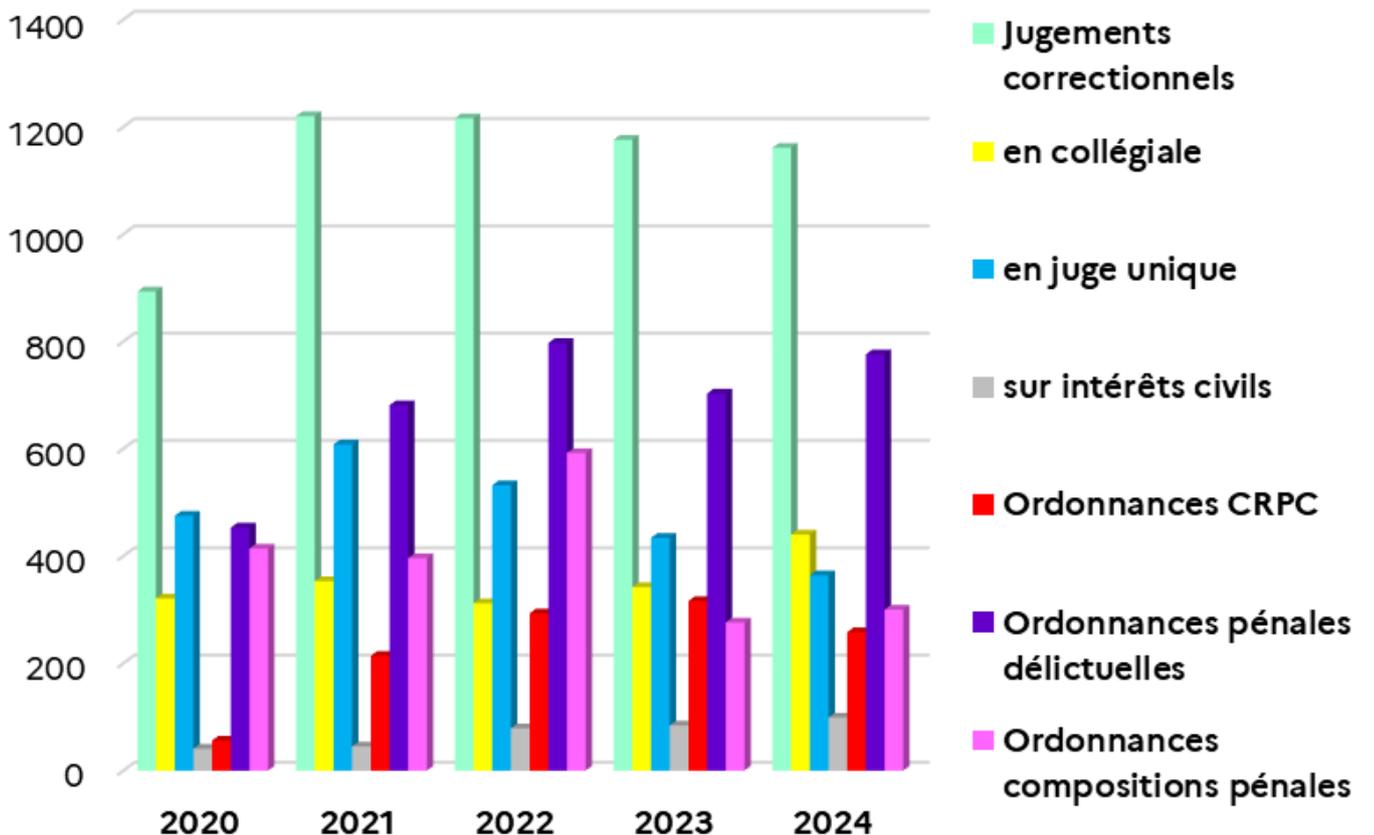
Délinquance des mineurs

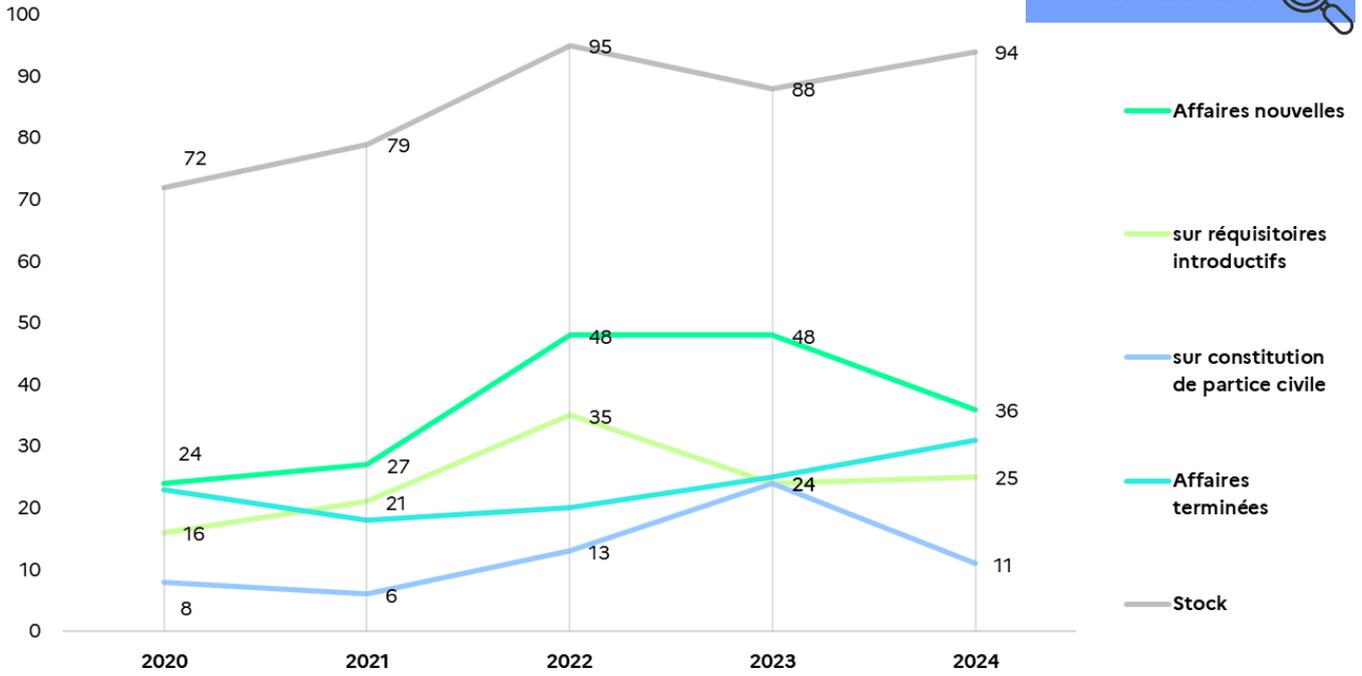


Orientation des procédures par le parquet



Nature des décisions prononcées par la juridiction



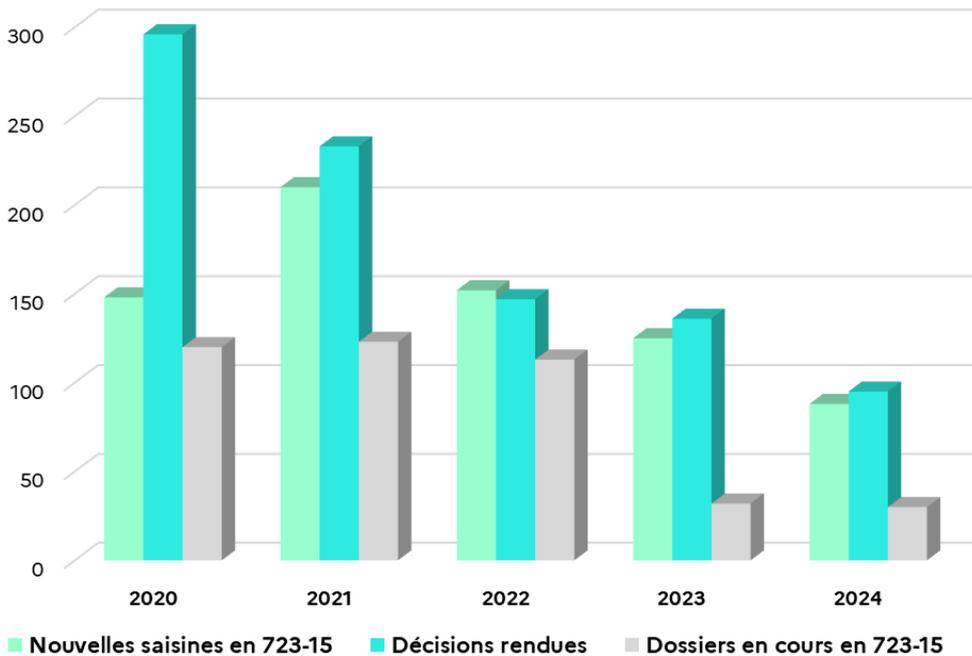


Application des peines

Milieu ouvert



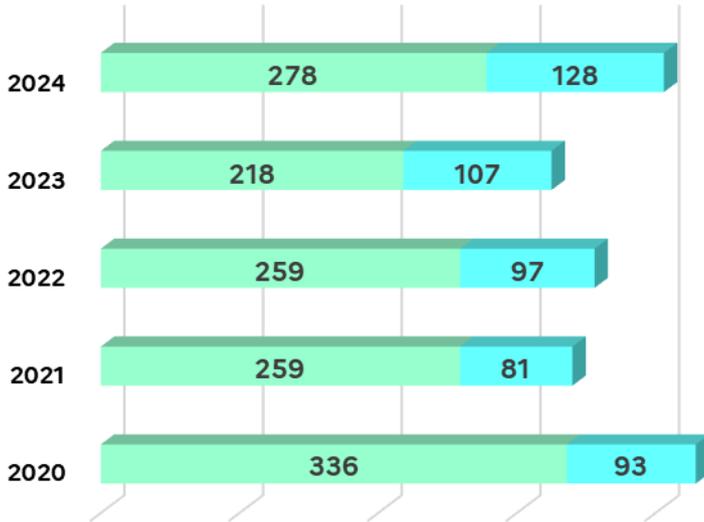
GESTION DES MESURES PRONONCÉES PAR LE TRIBUNAL



AMÉNAGEMENTS DE PEINES PRONONCÉS



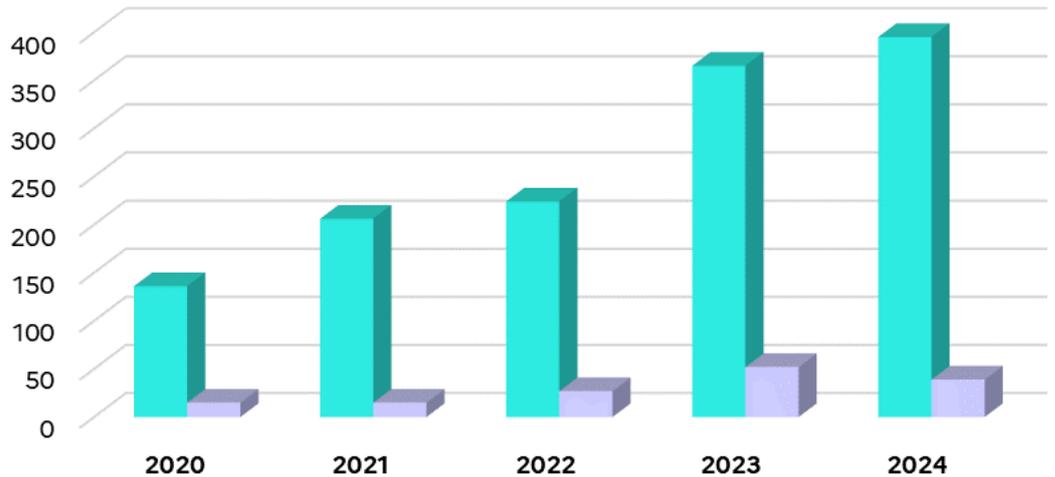
Milieu fermé



AMÉNAGEMENTS DE PEINES

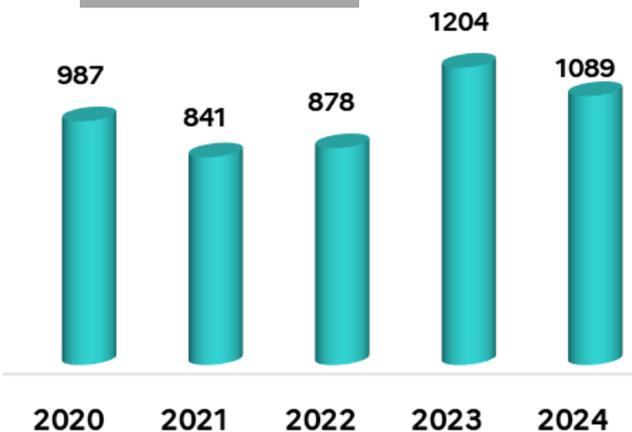
■ Requêtes détenus ■ Jugements d'aménagement de peines rendus

SUIVIS D'AMÉNAGEMENTS DE PEINES

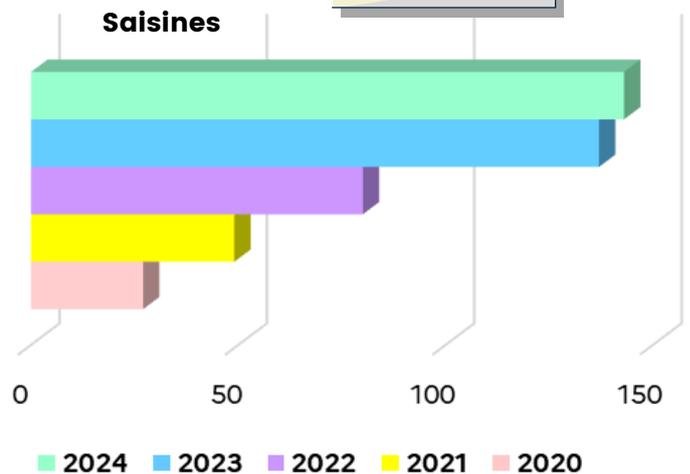


■ Décisions rendues ■ Retrait d'aménagement

ORDONNANCES RENDUES (CAP* ET HORS CAP)



DDSE* AB INITIO



■ 2024 ■ 2023 ■ 2022 ■ 2021 ■ 2020

*Commission d'Application des Peines

*Détenue à Domicile sous Surveillance Electronique

PRIORITES DE POLITIQUE PENALE



LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Audiences dédiées aux violences intrafamiliales

Présentation par la juriste du Bureau d'Aide aux Victimes (BAV), en amont des audiences, de la définition des violences conjugales, des peines encourues et des conséquences à l'égard des victimes, des enfants et des auteurs eux-mêmes

En septembre 2024, le rythme de ces audiences est passé à une audience mensuelle



Suivi individuel des situations

Création d'un Comité de pilotage mensuel "mineurs" (COFIL VIF) en janvier 2024

Réunion mensuelle du Comité de pilotage "violences intrafamiliales" (COFIL VIF) depuis février 2022



Suivi des auteurs de violences conjugales sortant de prison grâce au protocole signé en 2022



Circuit d'accueil dédié aux victimes de VIF



Depuis avril 2023, un circuit d'accueil dédié est mis en œuvre au sein du tribunal, du SAUJ au BAV, avec le relais de la chargée de mission VIF

Evaluation approfondie de la situation des victimes (EVVI)

Les EVVI sont systématisées dans tous les dossiers de VIF depuis décembre 2021

Identification spécifique des dossiers de VIF



Permet le traitement priorisé des condamnations VIF par le greffe correctionnel et le service de l'exécution de peines

Protection et prise en charge des victimes: dispositif d'éviction du conjoint violent

Mise en place, depuis mai 2023, du dispositif d'éviction du conjoint violent grâce à deux conventions signées avec les communautés de communes Faucigny-Glières (CCFG) et Cluses - Arve et Montagnes (2CCAM).
Élargissement du dispositif avec la 2CCAM au placement extérieur



Quelques chiffres ...

235 GAV pour des faits de VIF en 2024



242 victimes de VIF reçues par le BAV en 2024 + 244 EVVI réalisées en 2024

2 ordonnances de protection prises par le JAF

31 Téléphones Grave Danger (TGD) attribués en 2024



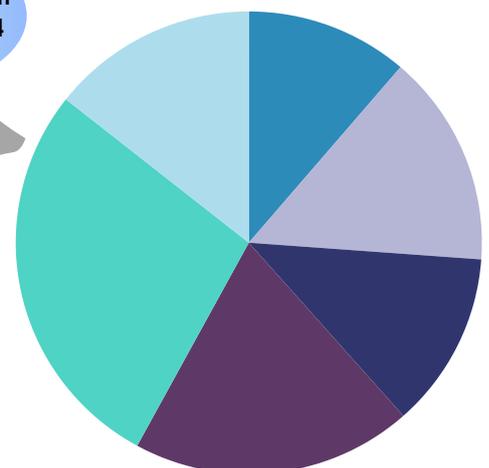
8 Bracelets Anti-Rapprochements (BAR) prononcés en 2024



53 stages "violences conjugales" ont été mis en œuvre en 2024 (condamnations, compositions pénales et alternatives)

381 affaires de VIF traitées en 2024

■ CRPC ■ CPPV ■ CI ■ COPJ
■ Alternatives ■ Composition pénale





LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPEFIANTS

Réunion du Bureau De Liaison (BDL) STUPEFIANTS



Animé par le vice-procureur référent, il réunit les principales unités du ressort mais également ponctuellement la SR et la PJ afin de favoriser les bonnes pratiques, l'échange d'informations et limiter le risque d'enquêtes parallèles voire concurrentes

3 réunions du BDL en 2024

Accompagnement renforcé des auteurs souffrants de troubles addictifs

Suite à l'arbitrage favorable de la MILDECA, la juridiction dispose désormais de 2 dispositifs de prise en charge de personnes souffrant de conduites addictives

Accompagnement renforcé addiction en matière présentencielle mis en œuvre par l' **AVIJ** DES JUVES

Prise en charge psychologique individuelle ou groupale des personnes mises en cause faisant l'objet d'une mesure alternative aux poursuites ou d'un placement sous contrôle judiciaire

Accompagnement renforcé en matière post-sentencielle mis en œuvre par l' **apreto**

Prise en charge des personnes condamnées souffrant de conduites addictives par une infirmière addictologue et des éducateurs spécialisés

Accompagnement de l'entourage des personnes condamnées

Quelques chiffres ...



175 affaires relatives au contentieux des stupéfiants* traitées par le parquet en 2024

134 affaires relatives au contentieux des stupéfiants* poursuivies ou orientées en MAP 

*hors affaires de conduites sous stupéfiants



LA LUTTE CONTRE LES ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT

Participation au Comité Opérationnel de Lutte contre la Délinquance ENvironnementale (COLDEN) au Pôle Régional Environnement

Le COLDEN se réunit en format opérationnel une fois par semestre. Il compte parmi ses membres le sous-préfet, l'OFB, l'ONF, la DREAL, la DDT et ASTERS Conservatoire d'espaces naturels, la gendarmerie nationale, les douanes

Les contentieux principaux ont trait à la lutte contre les remblais et déchets inertes, la gestion et la pollution de l'eau, la circulation dans les espaces protégés, la chasse et la destruction des espèces protégées



Sensibilisation des élus locaux et polices municipales

Les élus locaux et les polices municipales du ressort ont pu être sensibilisés aux questions de l'environnement et de l'urbanisme grâce aux rencontres organisées avec le parquet 

Suivi des dossiers et formations des référents "environnement-urbanisme"

Le procureur et les référents environnement-urbanisme (OFB, ONF, ASTERS et gendarmes) se réunissent tous les semestres afin de procéder à une revue des procédures en cours et à une actualisation des connaissances techniques 

Création d'audiences dédiées aux affaires d'urbanisme et d'environnement

Depuis mars 2024, des audiences dédiées aux contentieux de l'environnement et de l'urbanisme ont été créées



Stage de citoyenneté environnementale

Un stage de citoyenneté dédié à l'environnement, créé en décembre 2022 et dispensé par Asters CEN 74, peut être prononcé à titre de peine complémentaire ou dans le cadre d'une composition pénale ou mesure alternative aux poursuites



Quelques chiffres ...



ENVIRONNEMENT

71 affaires ont fait l'objet d'une orientation pénale par le parquet en 2024



URBANISME

74 affaires ont fait l'objet d'une orientation pénale par le parquet en 2024

FOCUS



Le SAUJ



Le SAUJ qu'est-ce que c'est ??? C'est le Service d'Accueil Unique du Justiciable

Le SAUJ est le service d'accueil d'une juridiction, dont la compétence est élargie à l'ensemble des autres juridictions du ressort de l'arrondissement judiciaire (Tribunal judiciaire, Tribunal de proximité et Conseil des Prud'Hommes).

A la fois service d'accueil centralisé et point d'entrée procédural, le SAUJ constitue un accès polyvalent à la justice pour les justiciables.

C'est le lieu où tout justiciable doit pouvoir:

- Être accueilli;
- Recevoir une information précise et homogène;
- Avoir la possibilité de recourir à des modes diversifiés de résolution des conflits (conciliation et médiation);
- Introduire une demande ou une requête;
- Être renseigné sur le déroulement de sa procédure.

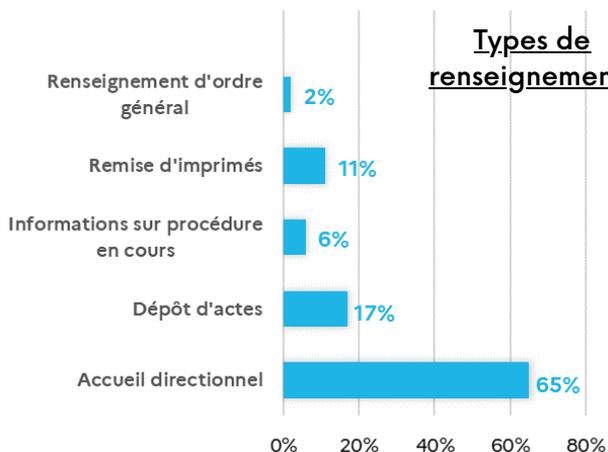
Type d'accueil

 54 %

 27 %

 19 %

Types de renseignements



Matières concernées

